

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vendredi 9 juin à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CIRQ-SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 1 juin 2023

**Nombre de conseillers** : 11

**En exercice** : 11

**Présents** : 9

**Votants** : 10

**Présents** : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FAVORY Francine, FOUCHER Jocelyne, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier

**Absents** : ESCAPOULADE Alain (Pouvoir à Jean-Michel CONSTANT), TRINEL Alexandre

**Secrétaire de séance** : Mme FOUCHER Jocelyne

## **ORDRE DU JOUR** :

### **Séance 1** :

○ **Election du délégué et des trois suppléants pour l'élection des sénateurs du dimanche 24 septembre 2023**

Délibération 2023/24 : Election du délégué et des trois suppléants pour l'élection des sénateurs

### **Séance 2** :

○ **Approbation** du compte-rendu du CM du 11 avril 2023

○ **Délibérations** :

1. Délibération 2023/25 : Adoption du montant de l'attribution de compensation définitive 2023
2. Délibération 2023/26 : Amortissement des subventions d'équipement
3. Délibération 2023/27 : Décision Modificative n°1 – Budget Commune

○ **Informations Générales** :

Conciliateur terrain de pétanque – Référent déontologue – Service Intramuros proposé par l'AMF – Mise aux normes de l'éclairage public

○ **Questions Diverses** :

Modification du tarif de location de la salle des fêtes – Devis restauration des églises

### La séance est ouverte à 18h42

Le quorum est atteint (9 présents), un pouvoir

### Séance 1 :

#### Election du délégué et des trois suppléants pour l'élection des sénateurs du dimanche 24 septembre 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance, Madame Foucher Jocelyne est élue secrétaire.  
Le bureau électoral est composé de Mme Malgouyard Anne-Marie, de Mme Andries Corinne, de Mme Crouzet Valérie et de M. Laumailly Fabrice.

#### Election du délégué :

Mme Andries Corinne et M. Combes Michel se présentent en tant que candidat.

Nombre de vote : 10 – Bulletins blancs ou nuls : 0

Andries Corinne : 3

Combes Michel : 6

Favory Francine : 1

Michel Combes est élu au premier tour en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

#### Election des suppléants :

Une liste de suppléants composée de Mme Andries Corinne, M. Constant Jean-Michel et M. Thiebeau Olivier se présente.

Nombre de vote : 10 – Bulletins blancs ou nuls : 0 – Liste : 10

Madame ANDRIES Corinne, Monsieur CONSTANT Jean-Michel et Monsieur THIEBEAU Olivier sont élus au premier tour en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

### Séance 2 :

Le quorum est atteint (9 présents), un pouvoir

Jocelyne Foucher est élue secrétaire de séance

### Approbation compte rendu

Le compte rendu de la séance du jeudi 11 avril 2023, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

Votants : 10    Abstention : 0    Contre : 0    Pour : 10

### Délibérations :

#### 1. Délibération 2023/25 : Adoption du montant de l'attribution de compensation définitive 2023

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que :

Le conseil communautaire a délibéré le 28 juin 2017 (délibération n°2017-096), pour se doter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des compétences PLUI et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Considérant que la phase opérationnelle d'élaboration du PLUI a démarré en 2022, la CLECT de Quercy Bouriane a établi un nouveau rapport pour modifier les montants des attributions de compensation définitives pour les années 2023 à 2026.

Pour l'élaboration du PLUI, la part de la commune est de 407,45 €.

Pour l'exercice 2023, la commune de Saint-Cirq-Souillaguet voit le montant définitif de l'attribution de compensation porté à – 474,90 €. (Pour mémoire il était de – 67,45 € en 2022.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la validation du nouveau montant de l'attribution de compensation qui s'élève pour l'exercice 2023 à – 474,90 €.

Votants : 10      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 10

## **2. Délibération 2023/26 : Amortissement des subventions d'équipement**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les subventions d'équipement versées doivent être amorties.

Pour cela, il propose, sur un seul exercice budgétaire, d'amortir les subventions d'équipement et de neutraliser les amortissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'amortir sur un an les subventions d'équipement versées et de neutraliser les amortissements.

Votants : 10      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 10

## **3. Délibération 2023/27 : Décision Modificative n°1 – Budget Commune**

Afin de procéder à la régularisation des écritures budgétaires concernant les travaux d'Electrification Rurale, d'Eclairage Public et de France Télécom, il convient de prendre la décision modificative suivante :

### **Décisions modificatives - COMMUNE ST CIRQ SOUILLAGUET - 2023 DM 1 - Ouverture de crédits budgétaires - 09/06/2023**

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (Chap) – Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) – Opération</i>	<i>Montant</i>
198 (040) : Neutralisations des amortissements	10 266,37	2804182 (040) : Bâtiments et installations	10 266,37
204182 (204) : Bâtiments et installations	11 318,77	21538 (21) : Autres réseaux	11 318,77
21538 (21) : Autres réseaux	8 795,63	204182 (204) : Bâtiments et installations	8 795,63
<b>Total dépenses :</b>	<b>30 380,77</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>30 380,77</b>

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (Chap) – Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) – Opération</i>	<i>Montant</i>
681 (042) : Dot. aux amort. & aux provisions-charges de fonct.	10 266,37	77681 (042) : Neutralisation des amortissements	10 266,37
<b>Total dépenses :</b>	<b>10 266,37</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>10 266,37</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>40 647,14</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>40 647,14</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'ouvrir les crédits budgétaires énoncés ci-dessus.

Votants : 10      Abstention : 0      Contre : 0      Pour : 10

## **Informations générales :**

### Maché du vendredi matin

La maraichère qui remplace Le marché D'Aurore décide d'arrêter car elle n'a pas assez de clients.

### Référent déontologue

Un référent déontologue doit être nommé dans chaque commune.

L'AMF va établir une liste de référents déontologues afin que les communes puissent choisir leur référent déontologue. Une délibération sera à prendre à la prochaine réunion.

### Conciliateur terrain de pétanque

Le conciliateur de justice est intervenu le mercredi 24 mai, était présent : Monsieur Montalègre et 2 représentants des boulistes. Une deuxième réunion doit avoir lieu en juillet.

### Service Intramuros proposé par l'AMF

Intramuros est une application, sur inscription, qui permet de communiquer avec les habitants

Le plus de cette application : elle permet d'informer, d'alerter la population en cas de besoin

Le petit problème c'est qu'elle risque de faire doublon avec le site internet de la commune.

## **Questions diverses :**

### Mise aux normes de l'éclairage public

12 lampes sont à changer qui peuvent être remplacées par des ampoules plus économiques.

Le coût de remplacement des horloges revient à 37 200 €. Une nouvelle subvention, le fond vert, permet une prise en charge à 80% de la FDEL. Le coût de revient de la commune reviendra à 7 030 €.

Accord de principe du conseil municipal pour poursuivre la démarche.

### Devis restauration des églises

Un état des mobiliers des églises a été réalisé, des devis ont été établis : la restauration du mobilier de l'église de Bel Arbre coûte 48 500 € et la restauration du mobilier de Souillaguet coûte 16 100 €. Soit un total de 64 600 € pour la restauration des deux églises.

Les travaux vont devoir être priorisés et des tranches doivent être établies.

Pour le mobilier inscrit au patrimoine des subventions à hauteur de 50% peuvent être demandées.

Pour le mobilier non inscrit au patrimoine des subventions à hauteur de 30% peuvent être demandées.

Fondation patrimoine, souscription qui est valable 5 ans

Accord de principe du conseil municipal pour poursuivre la démarche et lancer la souscription.

### Modification du tarif de location de la salle des fêtes

Simplifier les tarifs de location de la salle Polyvalente.

Accord de principe du conseil municipal pour poursuivre la démarche

Proposition de tarifs lors de la prochaine réunion.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25**

---

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

**Mardi 19 septembre - Jeudi 21**

**A 18h30**

LE MAIRE  
Michel COMBES



LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Jocelyne FOUCHER

